



HAL
open science

Stigmates, préjugés, discrimination dans une perspective psychosociale

Régis Dericquebourg

► **To cite this version:**

Régis Dericquebourg. Stigmates, préjugés, discrimination dans une perspective psychosociale. *Etudes inter-ethniques*, 1989, 9, pp.65-74. halshs-00067978

HAL Id: halshs-00067978

<https://shs.hal.science/halshs-00067978v1>

Submitted on 3 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Stigmates, préjugés, discrimination dans une perspective psychosociale

Régis Dericquebourg

En partant de la constatation que les stigmates se situent à l'interface de l'individu et de la société et qu'ils peuvent donc relever d'une approche psychosociale, nous avons tenté de mettre la notion de stigmatisme en perspective avec certains concepts propres à cette discipline afin d'en saisir le fonctionnement.

Le stigmatisme rejoint le préjugé, la discrimination, l'image de soi et la représentation sociale. Il est un des marqueurs de la différence et de l'altérité. Il s'impose comme un des paramètres de l'échange entre les hommes. En mettant en perspective diverses études qui portent sur la stigmatisation, nous avons tenté de saisir la rationalité qui sous-tend la construction sociale de cette réalité humaine.

La question des préjugés aiguise encore l'intérêt des chercheurs puisqu'elle constitue toujours un chapitre des manuels de psychologie sociale qui dressent un état périodique des connaissances dans cette discipline. Cela tient probablement au fait que le préjugé est un mécanisme psychologique qui défie la raison. Pourquoi manifestons-nous une attitude favorable ou défavorable envers ceux que nous ne connaissons pas ? Pourquoi leur attribuons-nous certaines caractéristiques personnelles en nous fondant sur un nom, sur l'appartenance à un groupe ou sur quelques traits morphologiques ? Voilà une des énigmes de la construction de la réalité sociale.

De plus, le préjugé peut paraître angoissant. C'est un diviseur, une source potentielle de conflit collectif qui menace l'aspiration à l'harmonie universelle mise en forme dans les utopies notoires qui transposent sous des versions différentes, comme phase finale de l'histoire et point ultime de la civilisation, la communauté d'amour, la Jérusalem céleste.

En somme, dans le préjugé quelque chose échappe à la raison et à la visée civilisatrice de l'homme. Sans doute peut-on voir là l'origine d'un intérêt sans cesse renouvelé. Le préjugé repose sur ce que nous croyons savoir de l'autre, même si cette connaissance est biaisée, ou sur quelques signes posés comme stigmates.

Les notions de stigmatisme et de préjugé s'appellent mutuellement. Il convient donc de les mettre en perspective pour saisir leur rationalité, c'est-à-dire l'enchaînement des opérations psychologiques qui les lie en un processus social.

La stigmatisation

Dans l'ouvrage qu'il consacre aux stigmates, Goffman¹ définit leurs porteurs comme des personnes qui possèdent un attribut profondément discréditant qui les conduit à ne pas être considérés comme des humains à part entière. En connotant la désapprobation, le dénigrement moral et l'ostracisme, cette définition rejoint la notion grecque de stigma qui était un signe destiné à attirer l'attention sur quelqu'un (esclave, traître, criminel) de façon à éviter sa compagnie.

À la suite des travaux de Goffman, les psychologues sociaux ont enrichi la connaissance de la stigmatisation de données empiriques méthodiques. Nous allons tenter d'en extraire quelques conclusions significatives.

I) Le stigmaté, fait social

Pour Stafford et Scott², toute qualité individuelle ou «tribale» peut devenir un stigmaté : la vieillesse, la paralysie, la toxicomanie, la folie, l'alcoolisme, l'obésité, l'illettrisme, le handicap physique, la nationalité, la « race » ou la religion. Toutefois, pour S. Ainley³, le stigmaté est par nature ambigu car il peut varier et entraîner des conséquences différentes d'une culture à l'autre. En ce sens, il n'est pas réellement la propriété d'un individu, il exprime les attributs personnels que la société désigne comme indésirables à un moment donné. Chaque collectivité établit une hiérarchie des qualités invalidantes et, de ce fait, régule le processus de stigmatisation. On rejoint Goffman pour qui le stigmaté est une construction sociale. L'exemple historique de la sorcellerie le confirme. Les démonologues n'interprétaient-ils pas certains signes (verruge, maigreur...) comme les preuves d'un pacte avec le diable ?

Stafford et Scott⁴ poussent plus loin l'interprétation sociale en situant la stigmatisation du côté de la déviance. En reprenant Goffman qui suggère que tous les membres d'une société partagent un certain nombre d'idéaux comme aux États-Unis le fait d'être blanc, jeune, marié, titulaire d'une bonne situation, sportif, citadin, en bonne santé et protestant, les auteurs considèrent qu'il existe un consensus à propos de la façon d'être et de se conduire. Celui qui s'en écarte apparaît déviant. Ce peut être le cas d'un homme marqué par un signe non-désiré. Becker et Arnold⁵ nuancent la portée du consensus. Si ce dernier peut être total dans une mentalité homogène comme celle d'une société traditionnelle, la situation est différente dans les sociétés hétérogènes où il existe des normes spécifiques aux sous-groupes.

Faire de la stigmatisation un fait social renvoie aussi à la façon dont les individus gèrent la différence. Ainley⁶ note que les hommes ordonnent le monde dans lequel ils vivent en catégorisant les choses et leurs semblables. La catégorisation est un processus essentiel qui écarte l'angoisse engendrée par la confusion. Cette opération de classification repose sur la différence. Or, celle-ci peut être considérée de façon négative, positive ou neutre. Dans le premier cas, elle devient stigmatisante.

Pour qu'elle devienne consensuelle, la négativité d'une différence doit être légitimée par une rationalisation qui fait appel à la loi naturelle ou à la loi divine. Le karma l'illustre parfaitement l'infirmité y est la conséquence des fautes commises dans des vies antérieures et, par conséquent, elle jette un discrédit moral sur le handicapé.

II) Le stigmatiser et stigmatisé au plan personnel

La stigmatisation concerne la psychologie du stigmatiser et celle du stigmatisé. Dans les théories de l'apprentissage social, la stigmatisation est apprise. L'enfant apprend de son entourage quels sont les signes de la dissemblance. Il intègre ce savoir à ses connaissances existantes et à ses expériences, il l'évalue, le teste et l'applique dans la vie quotidienne. Pour ces théories, l'apprentissage social serait un mécanisme puissant d'acquisition et de pérennisation des stigmates. Le processus de stigmatisation en lui-même nécessiterait quatre opérations mentales : la catégorisation, la typification, l'objectivation et l'infériorisation⁷. Ces dernières s'accompagnent de l'élaboration d'un discours où opèrent deux mécanismes : la condensation (par exemple, le noir est assimilé à la paresse et à l'immoralité) et l'inversion (par exemple, le juif est qualifié de porc alors qu'il s'interdit de consommer la chair de cet animal).

Au plan de la conduite, Stafford et Scott pensent que le stigmatiser obéirait à des croyances pré-existantes bien articulées et bien organisées⁸ et à des normes réactives partagées⁹ qui régissent les relations avec les porteurs de stigmates. Le plus souvent, cette norme implique l'évitement de ces derniers. Les auteurs citent en exemple les hommes qui ne fréquentent pas les femmes obèses ou les blancs qui hésitent à nouer des liens d'amitié avec des noirs même s'ils leur trouvent des qualités. Toutefois, ces auteurs remarquent une certaine ambivalence dans les rapports entre les gens «normaux» et les stigmatisés. La conduite des premiers envers les seconds n'est pas nécessairement négative, car elle se traduit parfois par une aide. En somme, le comportement du stigmatiser reflète

trois tendances: la moralisation (attribution d'une responsabilité au stigmaté), la ségrégation, l'ambivalence.

De son côté, le stigmatisé a conscience de l'être¹⁰ et l'on s'est interrogé sur les effets de cette perception. On constate chez lui une dévalorisation personnelle, mais celle-ci n'est pas aussi forte qu'on pourrait l'imaginer. Selon Festinger, les stigmatisés se comparent mutuellement. Quand la comparaison leur est favorable, l'estime de soi se renforce. En dévalorisant à son tour des porteurs de stigmates les plus saillants, le stigmatisé rejoint la perception des gens «normaux». Certains auteurs observent que les porteurs de stigmates (les obèses par exemple) s'évitent tandis que d'autres chercheurs leur attribuent une tendance à se regrouper. Dans leurs vues, le regroupement serait bénéfique car il atténuerait le sentiment de singularité; il offrirait l'occasion de tisser des liens amicaux et faciliterait l'information mutuelle sur les moyens de combattre la stigmatisation. Ce regroupement pourrait même aboutir à la formation d'une minorité active qui se fixerait comme objectif de modifier l'attitude de la majorité vis-à-vis d'eux. La préférence pour l'évitement ou le rapprochement n'est donc pas clairement établie. En revanche, l'idée selon laquelle les personnes victimes d'une stigmatisation sont en lutte incessante avec les préjugés négatifs qui les frappent et selon laquelle ils doivent développer des stratégies pour vivre socialement¹¹, pour routiniser la vie avec leurs stigmates et pour en faire un élément positif d'identité (comme la fierté noire), semble s'imposer.

Le préjugé

Il ressort de ce que nous venons de dire que la relation entre le stigmatisateur et le stigmatisé est médiatisée par un jugement a priori que les psychosociologues ont tenté de conceptualiser sous le label de préjugé. Fischer définit le préjugé comme «une attitude de l'individu comportant une dimension éducative, souvent négative, à l'égard des types de personnes ou de groupes, en fonction de sa propre appartenance sociale»¹². Cet auteur ajoute qu'il s'agit d'une disposition acquise dont le but est d'établir une différenciation sociale. Le préjugé est ainsi une discrimination. Il correspond à une attitude composée d'une croyance et d'une valeur et il se traduit dans les conduites. On considère généralement que les préjugés sont acquis au cours de la socialisation, en particulier par celle que fournit le milieu parental, et qu'ils sont liés au type de personnalité autoritaire mis en évidence par Adorno¹³.

Au-delà de ces considérations, on observe que dans la vie quotidienne, les préjugés sont basés sur des signes comme la tenue vestimentaire, le handicap physique, la couleur de la peau ou un nom renvoyant à une appartenance supposée au judaïsme. Cette constatation renvoie à la question de la nature des stigmates et de la discrimination. Tout trait physique peut-il fonder un préjugé et une discrimination ?

Pour répondre à la question précédente, le psychosociologue Elliott¹⁴ a réalisé une expérience originale sur le terrain.

I) Une expérience révélatrice

Un jour, l'auteur déclare devant une classe que les élèves aux yeux marrons sont plus intelligents et meilleurs que ceux aux yeux bleus. Il assortit son affirmation de quelques privilèges accordés aux premiers de façon à ce que les seconds soient victimes d'un ostracisme. En peu de temps, les enfants aux yeux clairs travaillent moins bien, ils deviennent tristes et colériques et ils se décrivent en termes plus négatifs que leurs compagnons aux yeux sombres. Parallèlement, les enfants aux yeux marrons «oppriment» les enfants aux yeux bleus.

Quelques jours plus tard, l'enseignante annonce à sa classe qu'elle a menti et qu'en vérité les enfants aux yeux bleus sont meilleurs et plus intelligents que les enfants aux yeux marrons. On assiste alors au renversement de toutes les conduites décrites plus haut.

Finalement, Elliott arrête l'expérience en révélant qu'elle avait voulu montrer quelle était la condition de victime d'un préjugé et l'irrationalité de celui-ci. Plusieurs expérimentations reproduites par la suite en appliquant le même scénario ont abouti aux mêmes résultats. Cette expérience montre que des traits physiques banals peuvent devenir la source d'un préjugé à condition de l'inscrire dans un discours «théorique» sur leurs porteurs qui fonde une différence sociale. D'autre part, elle indique que l'acquisition d'un préjugé a une conséquence immédiate sur les conduites. Cet enchaînement semble a priori évident. Toutefois, la généralisation d'un tel phénomène de cause à effet pose problème.

II) Du préjugé à la discrimination sociale

En 1934, La Pierre¹⁵ a eu l'occasion de faire une curieuse expérience. En accompagnant un couple de jeunes chinois à travers les États-Unis, il a été étonné d'être reçu et servi normalement (c'est-à-dire sans que se manifeste une attitude négative envers ses amis asiatiques dans les restaurants et les hôtels, alors qu'il régnait à l'époque dans ce pays un climat «anti-jaune». Pourtant, quelques mois plus tard, en enquêtant par questionnaires auprès des directeurs de ces lieux, il fut surpris d'apprendre qu'ils affirmaient ne pas accepter d'orientaux. La raison de cette attitude ne pouvait pas être imputée à une conduite incorrecte de leur part, car les responsables d'établissements qu'ils n'avaient pas fréquentés (pris comme « groupe-contrôle ») formulaient la même attitude négative.

Une étude du même type faite par Kutner, Wilkins et Yarow (1952)¹⁶ va dans le même sens. Les propriétaires de restaurants qui prétendaient ne pas recevoir de «noirs» Ont accueilli sans objections un groupe comprenant deux «blanches» et une «noire» se présentant pour déjeuner.

Pourquoi le préjugé n'a-t-il pas entraîné un comportement discriminatoire dans ces circonstances? Rokeach¹⁷ a réglé cette question en distinguant l'attitude envers l'objet et l'attitude envers la situation. Dans les études précitées, le facteur situationnel aurait été déterminant. En croyant qu'un commerçant raciste n'allait pas servir une personne de couleur, on oubliait que les aubergistes n'étaient pas seulement des détenteurs de préjugés. Ils étaient aussi soucieux de faire prospérer leurs affaires. Ils devaient donc faire passer leur attitude négative envers les clients après la perspective de réaliser un gain. Une autre interprétation de l'absence de lien entre le préjugé et la discrimination a été fournie par Campbell¹⁸ en termes de «barrières situationnelles» qui rendraient le passage à l'acte difficile.

Cet auteur ne trouve pas le comportement des restaurateurs et des hôteliers incohérent, car le face-à-face empêche souvent de traduire les préjugés en actes. Pour Campbell, la véritable incohérence de ces commerçants consisterait à refuser de servir des personnes de couleur en face d'elles alors qu'ils auraient affirmé leur intention de faire le contraire. Ce renversement peut apparaître comme un jeu de l'esprit. Toutefois, il met en évidence l'intérêt d'examiner le facteur situationnel dans les conséquences pratiques du préjugé.

L'inhibition de la discrimination dans la confrontation quotidienne a été illustrée par l'étude de Minard (1952)¹⁹, réalisée dans une ville minière de la Virginie. Ce psychosociologue montre que les relations entre les «noirs» et les blancs ne sont pas identiques au travail et à la ville. Dans son échantillon, vingt pour cent des «blancs» étaient favorables aux «noirs» en ville et sur leur lieu de travail, la même proportion avait une attitude négative dans les deux endroits. En revanche, soixante pour cent des blancs changeaient d'attitude en passant de la vie professionnelle à la vie citadine. Ils traitaient les noirs en égaux dans la première situation et en inférieurs dans la seconde. On ne trouve pas de changement inverse. Dans la perspective de l'effet de face-à-face, on peut en déduire que la collaboration nécessaire au travail atténue la discrimination alors que le préjugé subsiste.

Ces quelques expériences prouvent qu'on n'observe pas toujours une continuité entre le préjugé et la discrimination. La relation interpersonnelle joue un rôle inhibiteur. Cela signifie-t-il que l'intégration peut effacer le préjugé ?

III) Intégration et préjugé

Partant de l'idée que le préjugé se renforce par la discrimination, les psychosociologues se sont demandés si on ne pouvait pas l'effacer grâce à l'intégration, c'est-à-dire grâce au rétablissement de relations interpersonnelles sur la base d'une égalité statutaire.

Diverses études ont tenté d'éprouver cette intuition. En s'appuyant sur une vaste enquête dans l'armée américaine, Stouffers a montré que le contact entre les soldats noirs et les soldats blancs accroît l'estime que les seconds portent aux premiers. Deutsch et Collins²⁰ ont montré que la coexistence entre Américains blancs et noirs réduisait les préjugés raciaux. Jahoda²¹ a confirmé cette conclusion. Selon cet auteur, les Américains blancs préfèrent la ségrégation résidentielle, mais cette préférence est réduite de moitié chez ceux qui ont partagé leur vie professionnelle ou leur voisinage avec des noirs. Toutefois, d'autres travaux relativisent les effets de l'intégration. Silverman et Shaw²² ont trouvé que les jeunes blancs et noirs placés dans une même école entretiennent des relations interraciales réduites. Mais il semble que dans ce processus, la qualité du contexte entre en jeu. Ainsi Aronson²³ a obtenu une diminution du préjugé et de son effet principal : la dévalorisation personnelle de la victime en expérimentant l'intégration dans une école où la coopération pédagogique passait avant la compétition.

Conclusion

Le processus de stigmatisation se situe à l'interface du social et de l'individu. Sa rationalité peut être schématisée de la façon suivante. Le stigmaté s'inscrit dans une relation à l'Autre²⁴. C'est l'Autre qui investit le champ de la stigmatisation en fixant les normes désirables et les différences discréditantes à un moment donné. Il indique les stéréotypes par lesquels une société détermine à un moment donné de son histoire ce qu'elle considère comme désirable. Le rejet de l'état non-désirable passe par l'élaboration d'un discours qui légitime les stigmates et la condition subalterne de leurs porteurs. Le stigmaté est donc une construction sociale. Cette dernière recouvre une série d'oppositions. Le couple stigmaté-stigmatisateur renvoie à la dichotomie différent-semblable, positif-négatif, inférieur-supérieur, déviant-normal, faible-puissant. L'appropriation individuelle de la stigmatisation passe par un apprentissage social des réactions affectives envers la différence. Ces distinctions peuvent se traduire au plan des conduites par la discrimination ou faire l'objet d'une censure personnelle. Le discours stigmatisateur détermine aussi la destinée du stigmaté. Celui-ci peut s'identifier à la représentation que la majorité se fait de lui et se dévaloriser. Il peut également, en réaction, former avec ses semblables et avec des sympathisants une minorité active qui luttera pour amener les stigmatisateurs à réviser le préjugé dont il est victime.

¹ E. Goffman, *Stigma, Notes on the management of spoiled identity*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 1963.

² M.C. Stafford and R.R. Scott, "Stigma, Deviance, and Social Control, some conceptual issues", in *The Dilemma of Difference*, Edited by S.C. Ainley, G. Becker, L.M. Coleman, New York, London, Plenum Press, 1986, p. 77.

³ S.C. Ainley, G. Becker, L.M. Coleman, "Stigma reconsidered", in *The Dilemma of Difference*, op. cil., p. 4-5.

⁴ M.C. Stafford & R.R. Scott, cf. note 2, p. 80.

⁵ G. Becker & R. Arnold, "Stigma as a social construct", in *The Dilemma of Difference*, p. 45.

⁶ S.C. Ainley & F. Crosby, "Stigma, justice and the dilemma of difference", in *The Dilemma of Difference*, p. 20.

⁷ Cf. note 2, p. 79.

⁸ J. Crocker & N. Lutsky, "Stigma and the dynamics of social recognition", in *The Dilemma of Difference*, p. 98.

- 9 M.C. Stafford & R.R. Scott, cf. note 2, p. 89.
- 10 F.X. Gibbons, "Stigma and interpersonal relationships", in *The Dilemma of Difference*, p. 133.
- 11 Cf. note 5, p. 49.
- 12 G.N. Fisher, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, 1987.
- 13 T.W. Adorno, E. Frenkel-Brunswik, D.J. Levenson & R.N. Sandford, *The Authoritarian Personality*, New York, Harper and Row, 1950.
- 14 E.P. Hollander, "The dynamics of prejudice", in *Principle and Method of Social Psychology*, New York, Oxford, 1981, p. 131.
- 15 La Piere, "Attitude versus action", *Social Forces*, 1934, 13, p. 230-237.
- 16 B. Kutner, C. Wilkms, P.R. Yarrow, "Verbal attitudes and overt behaviour involving social prejudices", *Journal of Abnormal & Social Psychology*, 1952, 47, p. 649-652.
- 17 M. Rokeach, *Belief, attitudes and values*, San Francisco, Jossey-Bass, 1968, in Hollander, op. cit., p. 129.
- 18 Campbell cité par Hollander, op. cit., p. 129.
- 19 J.B. Minard, "Race relationships in the Pocahantas coal field", *Journal of Social Issues*, 1952, 8, p. 29-44, cité par Hollander, op. cit., p. 129.
- 20 M. Deutsch & M.E. Collins, *Interracial housing: a psychological evaluation of a social experiment*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1951, cité par Hollander, op. cit., p. 140.
- 21 M. Jahoda, "Race, relation and mental health", in *Unesco, Race and Science*, New York, Columbia University Press, 1961, cité par Hollander, op. cit., p. 140.
- 22 I. Silverman & M.E. Shaw, "Effect of a sudden mass school desegregation on interracial interaction and attitudes in one southern city", *Journal of social issues*, 1973, P. 133-142, cité par Hollander, op. cit, p. 139.
- 23 Hollander, op. cit., p. 139.
- 24 La majuscule indique que nous considérons cette entité comme le symbole des autres que la personne rencontre.